



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 613

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de suppression du cautionnement dans les contrats de bail locatif préparé par l'ancien gouvernement. En effet, les propriétaires de biens loués et les professionnels s'inquiètent de cette proposition qui risque d'entraîner de graves problèmes notamment pour les locations saisonnières. La caution avait le mérite d'être un engagement du locataire vis-à-vis du propriétaire et sa suppression risque de baisser l'offre de location. Par conséquent, il lui demande son avis sur ce sujet et s'il a l'intention de reprendre ce projet.

Texte de la réponse

Le projet de suppression du dépôt de garantie et sa substitution par un fonds de garantie ont été annoncés par le précédent gouvernement. Ce projet visait théoriquement à faciliter l'accès au logement des locataires. Sa faisabilité financière et surtout son impact sur les relations entre les bailleurs et les locataires n'ont, par contre, pas été étudiés. Le Gouvernement souhaite améliorer l'accès au logement, particulièrement pour les personnes modestes, dans des conditions de responsabilisation maintenue des locataires et des bailleurs. Cela nécessite un important travail de concertation avec les bailleurs et les locataires afin que les mesures adoptées aident effectivement les locataires à accéder à un logement mais ne découragent pas les bailleurs, notamment personnes physiques, de mettre en location leur logement. C'est dans ce sens qu'il a demandé à ses services de travailler. Par ailleurs, les locations saisonnières ne relèvent pas du régime des baux d'habitation et ne sont donc pas concernées par le projet de réforme évoqué.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 613

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2635

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3730